

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION



COMMISSAIRE DE JUSTICE

CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE-EST /

BRESSE VALLONS (247 rue des Mésanges, lotissement "Le Clos des Mésanges")

19/02/2026

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTION

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX ET LE DIX-NEUF FÉVRIER À partir de 9 heures 30 minutes

À LA REQUÊTE DE :

SCCV CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CENTRE- EST, Caisse de Crédit Agricole Mutuel, dont le siège social est 1 Rue Pierre de Truchis de Lays, (69410) CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR, identifiée au Répertoire National des Entreprises sous le numéro SIREN 399.973.825 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON, représentée aux fins des présentes par ses dirigeants en exercice, domiciliés audit siège en cette qualité.

Ayant pour Avocat constitué, **Maître Jacques BERNASCONI**, Avocat associé de la SELARL BERNASCONI, ROZET, MONNET-SUETY, FOREST, Avocats au Barreau de l'Ain, demeurant 9 avenue Alsace Lorraine, (01000) BOURG-EN-BRESSE.

En vertu et pour l'exécution :

- d'un jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de BOURG-EN-BRESSE le 14 novembre 2024, signifié à  devenu définitif ainsi qu'il résulte d'un certificat de non-appel délivré le 26 février 2025 par le Greffier en Chef de la Cour d'Appel de LYON,
- et d'un commandement de payer valant saisie signifié par acte de mon Ministère en date du 8 janvier 2026.

Je soussignée, **Maître Julie CECCARELLI**, Commissaire de Justice associée de la SELARL AHRÈS, titulaire d'un Office de Commissaire de Justice à la résidence de BOURG-EN-BRESSE (01000), 16 rue de la Grenouillère, avec bureaux secondaires à REPLONGES (01750), et TRÉVOUX (01600), y demeurant.

Certifie m'être spécialement transportée ce jour à 9 heures 30 sur la Commune de BRESSE VALLONS (01340), au 247 rue des Mésanges, lotissement "Le Clos des Mésanges", à l'effet de dresser un procès-verbal de description du bien immobilier appartenant à 

Là où étant, en présence de :

- , Technicien de la société BATIMEX, Société par Actions Simplifiée dont le siège est sis à SAINT-DENIS-LÈS-BOURG (01000), 244 Rue du Point du Jour,
- , serrurier, DUBOIS SERRURERIE,
- , témoin,

- CAVOVENTES.FR témoin,

j'ai procédé au procès-verbal de description suivant :

I - SITUATION - DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le bien consiste en une maison individuelle à usage d'habitation avec terrain attenant, située au sein d'un lotissement dénommé "Le Clos des Mésanges", sur la commune de BRESSE VALLONS (01340).

Il s'agit d'un lotissement récent.

La commune de Bresse Vallons est une nouvelle commune résultant de la fusion des communes de Cras-sur-Reyssouze et Etrez situés à une quinzaine de kilomètres de Bourg-en-Bresse et une trentaine de kilomètres de Mâcon.

Il s'agit d'une commune semi-rurale dotées d'écoles et de quelques commerces de proximité.

Le bien saisi est cadastré : Section AB numéro 203, lieudit " 247 rue des Mésanges", pour une contenance de 00 hectare, 05 ares 69 centiares, il est accessible via la rue des adams.

Il est situé dans un lotissement comprenant des maisons récentes, rassemblées au sein d'un lotissement, l'Association syndicale libre Le clos des mésanges dont le président actuel est d'après les informations obtenues.

Sa surface loi Carrez est de 100.73 m², selon relevé de surface effectué ce jour par le technicien de la société BATIMEX.

II - DESCRIPTION EXTÉRIEURE

La maison est en cours de construction, inhabité et inhabitable.

L'accès se fait par un petit chemin non aménagé, recouvert de gravillons et de terre.

À l'entrée, se trouvent les logettes.

La maison est partiellement délimitée par un petit muret élevé sur deux rangs de moellons.

Le chemin d'accès se situe au Sud-Ouest de l'habitation.

Le petit muret se situe côté Sud et côté Ouest pour partie. Des moellons sont en attente de pose sur le terrain.

Au Nord, le terrain est délimité par une haie, en mauvais état.

Côté Est, la maison est délimitée du terrain voisin par un muret en moellons partiellement posés. Des moellons jonchent le sol.

Le terrain n'est pas nivelé.

Je constate la présence d'un amas de terre.

Côté Nord, la terrasse est en cours de construction, sur trois hauteurs de moellons.

L'intérieur de la terrasse est rempli de béton, mais n'est pas achevé.

Les façades sont élevées en briques rouges.

Devant la façade Ouest, du matériel jonche le sol.

Côté Sud, des matériaux sont également déposés au sol, et des amas de terre sont visibles.



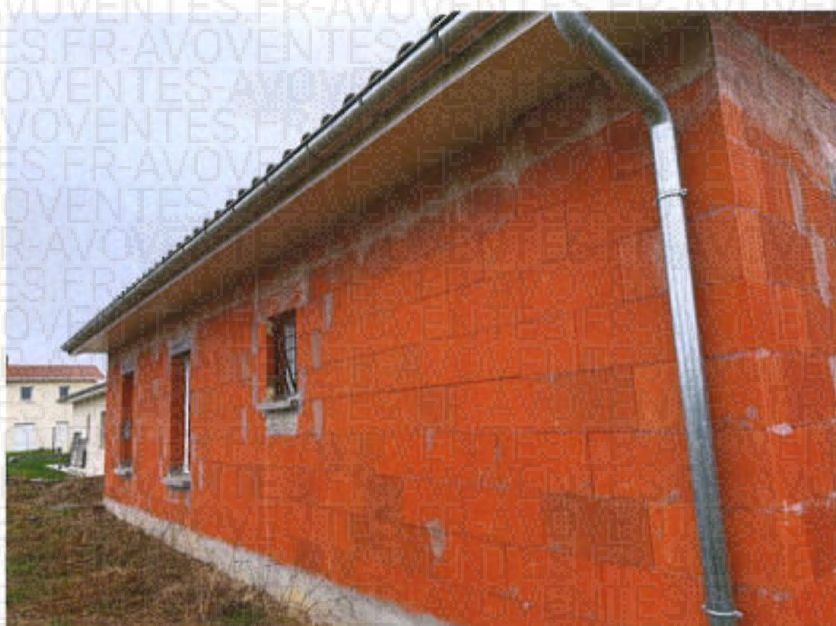






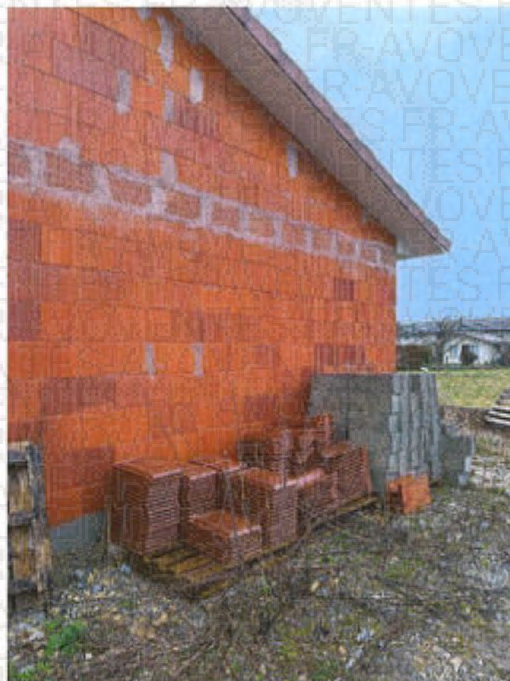












III – DESCRIPTION INTÉRIEURE

Accès

J'accède à la maison par une porte en PVC blanche, en bon état.

L'intérieur de la maison est constitué d'un seul plateau.

La charpente est apparente.

Les rails du placoplâtre sont fixés.

Les mur sont élevés en moellons briques rouges bruts.

Les fenêtres sont posées sur l'ensemble des façades, à savoir :

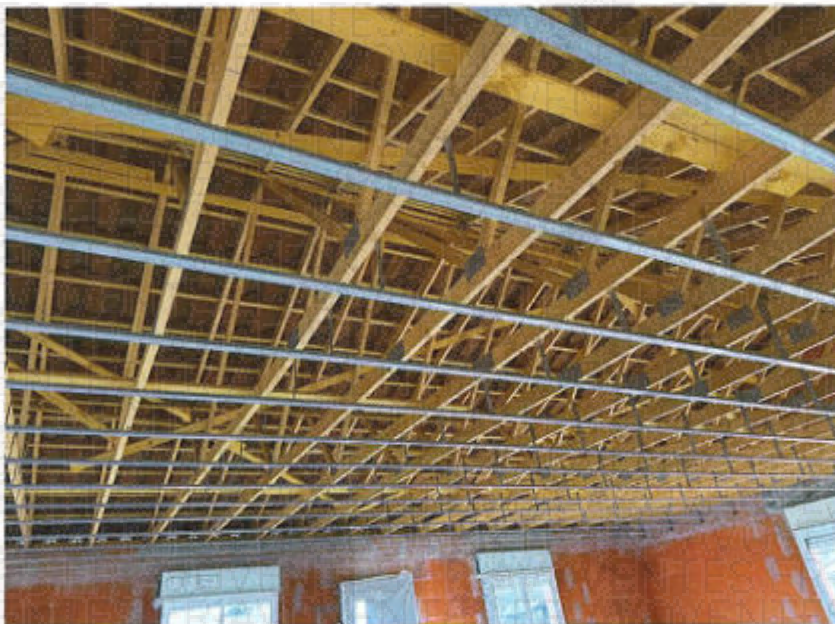
- côté Nord :
 - o une baie vitrée à deux vantaux coulissants,

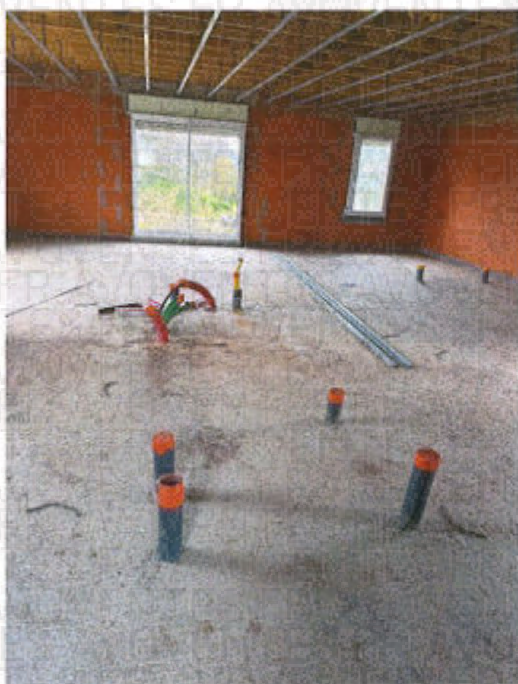
- une fenêtre à un battant,
- côté Est :
 - une petite fenêtre carrée, à vitrage opaque,
 - deux fenêtres à un vantail,
- côté Sud, une fenêtre à un vantail,
- côté Ouest :
 - une porte fenêtre à deux vantaux,
 - une baie vitrée coulissante.

Le sol est constitué d'une chape brute avec différentes canalisations et gaines.

Des portes sont en attente de pose sur le mur Sud.









IV – ÉQUIPEMENTS -

Les eaux pluviales sont canalisées par des chéneaux et tuyaux de descente des eaux pluviales en zinc (un côté Ouest et un côté Est).

Les fenêtres sont en PVC, protégées par des volets roulants électriques.

Eaux usées : le bien est relié au tout-à-l'égout.

Il n'y a ni chauffage ni électricité.

Ayant terminé là mes constatations, je me suis retirée et, de retour à mon Étude, j'ai dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir à ma requérante ce que de droit.

Je certifie en outre que les photographies insérées dans les présentes constatations ont été prises par mes soins et n'ont subi aucune modification. Elles sont le fidèle reflet de la réalité constatée sur les lieux.

DONT ACTE. SOUS RÉSERVES.

COÛT : QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT EUROS ET VINGT-SEPT CENTIMES

Émoluments art. A. 444-3	221,36 €
Émoluments art. A. 444-18	150,30 €
Indemnité de déplacement	9,40 €
TVA à 20,00 %	76,21€
Total	457,27 €

